



Mémoire présenté dans le cadre de l'enquête et l'audience publique du BAPE
concernant la phase III de la promenade de Samuel-de-Champlain

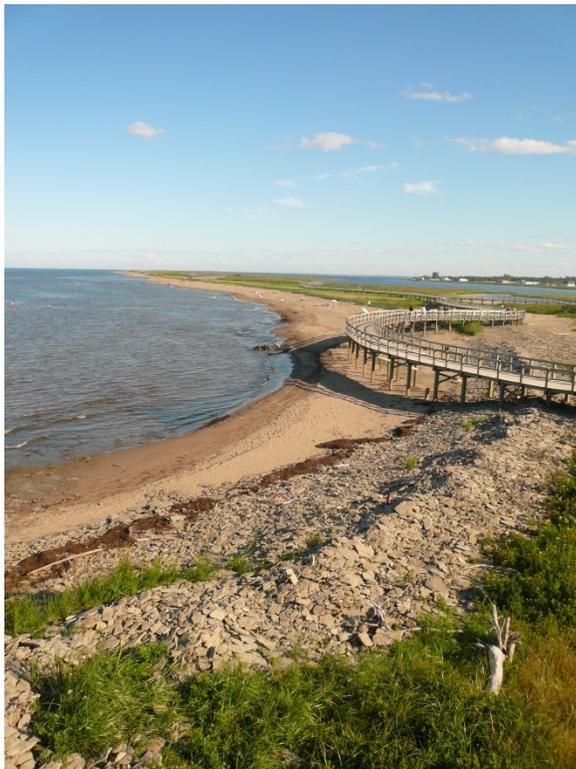
Je me présente, Elisabeth Zanga Leanza, je suis citoyenne québécoise et résidente de Sillery. C'est à titre personnel et pour faire valoir mon opinion en tant que citoyenne engagée que je vous soumetts ce mémoire.

J'applaudis à deux mains la volonté d'aménager un nouvel accès au fleuve pour les citoyens et les citoyennes. Mais j'aurais voulu que ce projet nous rende la nature dans toute sa splendeur. Or, je constate, au contraire, que le projet dénature les abords du fleuve en les transformant à plusieurs endroits de façon artificielle et mettant ainsi en péril la biodiversité actuelle du site. Les deux aménagements suivants me paraissent particulièrement inappropriés:

1. La construction de 600 cases de stationnement
2. L'aménagement d'un bassin et d'un miroir d'eau

1. La construction d'un grand nombre de **cases de stationnement** directement en bordure du fleuve, comme cela est prévu sur l'avancée Shell, est absolument aberrante. Ce terrain devrait être aménagé pour permettre aux citoyens et citoyennes d'accéder à ce magnifique endroit qui présente un point de vue absolument splendide sur le fleuve. De plus, dans une perspective de développement durable, il paraît ridicule d'accorder autant de place à un aménagement qui ne fera que pousser les gens à utiliser leur voiture. Il est impératif d'améliorer à la fois la desserte du RTC et l'accès piétonnier. Il serait également bénéfique de rendre la promenade Samuel-de-Champlain plus agréable pour le promeneur en le séparant du bruit du boulevard par l'installation de végétation.

2. L'aménagement d'un **bassin et d'un miroir d'eau** s'étendant sur près de 300 mètres le long de la portion naturelle du rivage me heurte de deux façons. D'abord, ce serait une redite de ce qui existe déjà sur la partie 2 de la promenade Champlain (plan d'eau et jets). Mais surtout cela représente une incongruité environnementale. En effet, cet aménagement fait de béton détruit une grande partie d'un marais. Un marais est un lieu de vie et de biodiversité pour de nombreuses espèces animales et végétales. Et c'est justement ce que les gens veulent protéger et observer ! De plus, pourquoi créer un tel espace qui ne sera utilisé qu'une très faible portion de l'année à cause de la rigueur du climat ? Alors qu'un aménagement naturel de passerelles en bois sans altérer le marais permettrait son accès à l'année longue ! Voir à cet égard ce qui se fait dans les parcs naturels au Canada comme par exemple l'aménagement de la plage de la dune de Bouctouche au Nouveau Brunswick ci-dessous en août 2011:



En conclusion, je pense qu'il faut replacer la phase III de la promenade Samuel-de-Champlain dans son ensemble. Les deux premières phases ont donné naissance à une promenade très urbanisée avec une nature très contrôlée et tenue à distance des citoyens et citoyennes. La phase III devrait miser sur la préservation de son état naturel et mettre cette exceptionnelle nature à portée de mains des habitants et habitantes de Québec.

Pour les raisons énoncées précédemment je m'oppose donc au projet proposé pour la phase III de la promenade Samuel-de-Champlain

Fin de document